



UNION EUROPEENNE

Conseil permanent de l'OSCE N°1261 Vienne, 5 mars 2020

Déclaration de l'UE à l'occasion de la journée zéro discrimination

A l'occasion de la journée zéro discrimination, qui a eu lieu le 1^{er} mars, l'Union européenne rappelle avec force que la lutte contre toutes les formes de discriminations est indispensable pour assurer le plein respect du principe inaliénable selon lequel tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits - principe consacré par l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Les agressions ou les crimes motivés par le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, les discours de haine ainsi que la discrimination en raison de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, du genre, de l'âge et du handicap, constituent des violations graves des principes fondamentaux de l'UE, comme des engagements de l'OSCE. Personne ne doit être discriminé en raison de ce qu'on est, de qui on aime et de ce en quoi on croit.

Il nous revient donc de lutter sans faiblesse et de manière universelle contre toutes les discriminations, qui sont toutes également condamnables, quels qu'en soient les fondements. C'est pourquoi le principe de non-discrimination est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne, qui agit avec détermination dans ce domaine.

Cette année, la journée zéro discrimination met l'accent sur la mobilisation contre toute forme de discrimination envers les femmes et les filles. Dans ce contexte, la Commission européenne présente aujourd'hui une nouvelle stratégie pour l'égalité des sexes.

Nous saluons par ailleurs la tenue du Forum Génération Égalité, un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes organisée par ONU Femmes qui sera lancé à Mexico les 7 et 8 mai et culminera à Paris entre les 7 et 10 juillet. 25 ans après l'adoption de la Plateforme de Pékin, des coalitions d'action multi-acteurs seront lancées pour faire avancer l'égalité et lutter contre les discriminations fondées sur le genre. Elles associeront les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour obtenir des résultats concrets et mesurables à l'horizon de cinq ans.

Nous nous réjouissons également de la tenue de la troisième conférence d'examen sur l'égalité entre les sexes qui permettra les 29 et 30 juin prochains de dresser le bilan de la mise en œuvre du plan d'action de l'OSCE consacré à cet objectif. Nous prendrons connaissance avec intérêt des recommandations qui seront formulées à cette occasion pour contribuer à l'égalité entre les sexes.

Enfin, en 2007 à Madrid, tous les Etats participants de l'OSCE ont reconnu l'importance d'adopter une approche globale pour combattre efficacement toutes les formes de discrimination. Dans un contexte marqué par une montée de l'intolérance, nous devons collectivement redoubler d'efforts pour mieux combattre les discriminations, avec l'aide également du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), dont nous soutenons pleinement les activités.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie, la Géorgie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.